



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Jacques Chénier, récipiendaire du prestigieux Prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

Montréal, le 9 novembre 2016 – L'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) a tenu à récompenser l'urbaniste, Jacques Chénier, pour son implication à l'Ordre et à la profession en lui octroyant le Prix du Mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec (CIQ), lors de son Gala Excellence, tenu dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre dernier, à Montréal.

« C'est lorsque j'ai gradué en urbanisme et que je tentais d'expliquer mon métier à mon entourage que j'ai réalisé l'importance de faire rayonner ma profession », a témoigné, M. Chénier, lors de la remise de sa médaille.

Peu après son entrée à l'Ordre, Jacques Chénier s'implique au sein du comité de la formation continue, et ce, à deux reprises. Ce dernier aura également présidé le comité des admissions et offert son appui en tant que personne-ressource pour le comité d'évaluation des programmes universitaires.

M. Chénier aura siégé au conseil d'administration, avant d'occuper le poste de président de l'Ordre de 1998 à 2000. Encore aujourd'hui, il siège au comité consultatif en déontologie ainsi qu'au comité de révision des plaintes.

« Nous avons de la chance, à l'OUQ, d'avoir des membres comme Jacques Chénier qui contribuent grandement à maintenir et à rehausser les standards professionnels. Il nous semblait important de souligner ses efforts de longue date », a affirmé le président de l'OUQ, Donald Bonsant.



De gauche à droite : Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, Donald Bonsant, le récipiendaire du Prix du Mérite du CIQ, l'urbaniste, Jacques Chénier et le représentant du CIQ, le travailleur social, Claude Leblond.

Crédit photo : Jean-Luc Laporte

Le Mérite du CIQ est un prix décerné par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres qui s'est distingué par son apport exceptionnel à sa profession et à son ordre professionnel, selon les critères de sélection suivants :

- Son dévouement en tant que membre du Conseil d'administration, du Comité exécutif ou des comités de l'Ordre ou du CIQ;
- Sa contribution au développement de sa profession au sein du régime professionnel québécois;
- Son action remarquable touchant la gestion, la mise en place de structures et le développement de son ordre. Un seul Mérite du CIQ est remis par ordre professionnel chaque année.

– 30 –

Créé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système professionnel québécois régi par l'Office des professions du Québec. L'Ordre regroupe plus de 1400 urbanistes et urbanistes stagiaires et a pour mandat d'assurer la protection du public en réglementant et en surveillant les activités professionnelles des urbanistes. Il est également le gardien et le promoteur de la compétence professionnelle en aménagement du territoire et en urbanisme.

Renseignements : Lysane Sénécal
Chargée des événements et relations médias
Ordre des urbanistes du Québec
514-849-1177 poste 27